

Sujet: [INTERNET] Enquete-publique Centrale Biogaz de la Ribière

De : Marcel Bayle <marcel.bayle@unilim.fr>

Date : Mon, 22 Oct 2018 15:30:04 +0200

Pour : <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Le 22/10/2018 15:08, Marcel Bayle a écrit :

Merci de bien vouloir enregistrer ma contribution à l'enquête publique sur la CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

(projet de méthaniseur à Limoges).

PJ : contribution de Marcel Bayle

Cordialement,

Marcel Bayle

Conseiller municipal de Peyrilhac

Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Limoges

Contibution Marcel Bayle enquête Centrale Biogaz La Ribière.doc

Content-Type: application/msword

Content-Encoding: base64

Enquête publique du 19 septembre à 8 h 30 au mercredi 24 octobre 2018 à 17 h 00

La transition énergétique suppose de nouveaux modes de production d'énergie. Je soutiens les projets allant dans ce sens à condition qu'ils ne soient pas plus gourmands en énergie que ce qu'ils peuvent produire.

Le projet présenté est disqualifié par :

- Les distances à parcourir pour l'épandage des digestats (épandage en Indre à hauteur de 60% des volumes). Il en résulte un **bilan carbone** qui étouffe l'intérêt énergétique du projet. L'inévitable **noria de camions** dans le quartier de l'abattoir est inhérente au dimensionnement industriel de ce méthaniseur.
- Les équivoques du dossier en matière de **nuisances olfactives** : certes, des mauvaises odeurs sont actuellement ressenties aux alentours de l'abattoir ; mais le dossier ne rassure pas sur la suppression de telles odeurs. Il faudrait insister sur l'étanchéité olfactive des cuves de stockage et des procédés de remplissage et de vidange pour garantir que ce type de nuisances ne sera pas accru et qu'il n'y aura pas prolifération de **mouches**.
- L'**emplacement** choisi serait pertinent (friche industrielle) si l'essentiel des matières à méthaniser provenait de l'abattoir voisin ; mais les apports extérieurs sont conséquents et le trafic induit peu compatible avec la sécurité et la tranquillité des très nombreux riverains, personnes physiques habitant à proximité, et aussi usagers des personnes morales gérant les restaurants voisins, l'ESAT, etc.
- Le voisinage proteste car il ne comprend pas l'intérêt de ce projet pour la collectivité. Seule la clarté du dossier et une mise en évidence d'un **bilan coût-avantage** très positif pourrait légitimer les sacrifices demandés aux gens en termes de qualité de vie.
- Le quartier risque de perdre beaucoup plus d'**emplois** que les trois qui seraient créés. Les rumeurs pointent l'information tardive sur le projet et sa **faible compatibilité avec l'aménagement des territoires en cause** (Industrie située en ville à l'heure où il est question d'instituer des péages à l'entrée des villes importantes, digestats probablement non utilisables pour la ceinture maraîchère bio, ...)

Je suis donc opposé au projet tel qu'il est présenté à l'enquête publique.

Marcel Bayle

Conseiller municipal de Peyrilhac

Professeur agrégé de droit privé et sciences criminelles à l'Université de Limoges